



**COMPTE RENDU  
DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU MERCREDI 15 MAI 2024**

\*\*\*\*\*

**Convocation** n°50/MPKOU/2024D/311/SE/SA du 07 mai 2024.

**Lieu** : Salle de délibération de la Mairie de Parakou.

**Président de séance** : Monsieur Inoussa ZIME CHABI, Maire de la commune de Parakou.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Hyacinthe O. ELEGBEDE, Secrétaire Exécutif de la mairie de Parakou.

Etaient présents à cette session, les conseillers municipaux dont les noms suivent :

- 1 - ZIME CHABI Inoussa, Maire
- 2- YARI Mohamed Abdel Taya, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire
- 3 - OROU-GANKOU Moustapha, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
- 4- BOUKARY Idrissou, Chef du 1<sup>er</sup> arrondissement
- 5- ADAMOU SYLLA Idrissou, Chef du 2<sup>ème</sup> Arrondissement
- 6- CHABI MAMA Ibrahim, Chef du 3<sup>ème</sup> Arrondissement
- 7 - CHABI DOUAROU Boni, Conseiller
- 8- HOUNDIN Judicaël, Conseiller
- 9 - DRAMANE S. Daouda, Conseiller
- 10 - AGUE Achille, Conseiller
- 11 - AROUNA Adiza, Conseillère
- 12 - OROU SOUA Kassimou, Conseiller
- 13- IDRISOU AROUNA Alassane, Conseiller
- 14- CHABI BOUKO Aboubakari, Conseiller
- 15- YACOUBOU Aboubakari, Conseiller
- 16- MAMAN Abdou Razak, Conseiller
- 17- TCHAN Issifou, Conseiller
- 18- ABOUDOU M. Nouhoun, Conseiller
- 19 - MOUMOUNI ADAMOU Kabirou, Conseiller
- 20- SIDI CECI Abdou Raoufou, Conseiller
- 21- AGUEH MAMA BOUROU Issa, Conseiller

*(Signature)*

22- BABONI Y. Mémouna épouse SINIMBOU, Conseillère

23- BATCHO Romain, Conseiller

24- ALASSANE SEIDOU Mohamadou, Conseiller

25- AMADOU Alimi, Conseiller

26- TRAORE Abdou Razack, Conseiller

27- EGOUNWOLE Toriola Mocktar, Conseiller

**Procurations : (03)**

- SIDI Mouminatou à MOUMOUNI ADAMOU Kabirou ;
- YAYA Abaoubakar à ALASSANE SEIDOU Mohamadou ;
- ABDOULAYE Alimatou à ZIME CHABI Inoussa.

**Absent excusé : (01)**

- ALAGBE Soulé.

**Etat de présence :**

Sur les trente-un (31) conseillers municipaux que compte le conseil municipal, le Secrétariat a enregistré la présence effective de vingt-sept (27). Le quorum étant atteint, le conseil municipal a valablement délibéré.

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. **Etude et adoption du compte administratif gestion 2023 de la commune de Parakou ;**
2. **Autorisation de participation d'une délégation de la commune de Parakou à la 44<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) à Lausanne en Suisse du 22 au 24 mai 2024 ;**
3. **Création et composition des commissions permanentes du conseil municipal de Parakou (à titre de régularisation) ;**
- 4- **Divers.**

**Déroulement de la séance :**

A l'ouverture de la session, le président du conseil, Monsieur Inoussa ZIME CHABI, Maire de la commune de Parakou, a remercié les conseillers pour leur présence effective à cette première session extraordinaire de l'année 2024.

Après l'allocution du Maire, la séance a démarré suivant les points inscrits à l'ordre du jour :

**1- Etude et adoption du compte administratif gestion 2023 de la commune de Parakou :**

Le compte administratif a été adopté par vingt (20) voix pour, huit (08) voix contre et deux (02) abstentions.

L'exécution budgétaire au titre de l'exercice 2023 se présente comme suit :

**Fonctionnement :**

- Recettes : 2.650.972.163 f cfa

- Dépenses : 1.382.854.440 f cfa

**Investissement :**

- Recettes : 943.711.438 f cfa
- Dépenses : 583.898.441 f cfa

**Solde d'exercice :** 1.627.920.720 f cfa.

La mobilisation des recettes de fonctionnement a été fragilisée par la non-réalisation de marchés liés aux grands travaux et celles d'investissement par le non transfert des ressources FADeC.

**2- Autorisation de participation d'une délégation de la commune de Parakou à la 44<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) à Lausanne en Suisse du 22 au 24 mai 2024 :**

Le document a été adopté par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

Par courrier en date du 23 avril 2024, le Secrétaire Permanent de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) invite le Maire de la ville de Parakou à prendre part à la 44<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'AIMF qui se tiendra à Lausanne en Suisse du 22 au 24 mai 2024.

Membre de l'AIMF depuis 1999, la commune de Parakou participe chaque année et avec beaucoup d'intérêt aux différentes rencontres de l'Association. A ces occasions, les villes ont l'opportunité de négocier le financement de leurs multiples projets de développement et Parakou a pu ainsi bénéficier du financement du projet de création de quatre points de regroupement de déchets d'un montant de cent millions (100.000.000) de francs CFA.

Le thème central de cette 44<sup>ème</sup> Assemblée Générale est : « coopération internationale et collectivités locales : un espace d'innovation ».

La délégation sera composée comme suit :

- **Chef de délégation** : Monsieur Inoussa **ZIME CHABI**, Maire de Parakou ;
- **Membres** :
  - ✓ Monsieur Mohamed Abdel Taya **YARI**, Premier Adjoint au Maire de la commune de Parakou ;
  - ✓ Monsieur Daouda Sabi **DRAMANE**, Président de la Commission chargée de la Coopération et des Relations avec les Institutions ;

Le coût de la mission, imputable au budget de la commune de Parakou en cours d'exécution, est de 4.845.600 f cfa, tous frais compris.

**3- Création et composition des commissions permanentes du conseil municipal de Parakou (à titre de régularisation) :**

Les commissions permanentes du conseil municipal de Parakou ont été créées par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

En sa séance du 28 octobre 2022, le Conseil Municipal avait délibéré sur la nouvelle composition des commissions permanentes conformément aux dispositions de l'article 85 de la loi 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin : Selon cette disposition légale le conseil communal constitue quatre (04) commissions permanentes à savoir :

- la commission des Affaires Economiques et Financières ;
- la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales
- la Commission des Affaires Sociales et Culturelles et
- la Commission de la Coopération et des Relations avec les Institutions.

Il convient de noter que les rapports des audits FADeC 2021 et 2022 ont demandé que le conseil puisse délibérer à nouveau afin de parler de création et composition au lieu de création, remembrements et élection de rapporteurs.

La nouvelle configuration des commissions permanentes se présente comme suit :

COMMISSIONS	INSCRIPTION	OBSERVATIONS
Commission des Affaires Economiques et Financières	06	Bon
Commission des Affaires Domaniales et Environnementales	10	Bon
Commission des Affaires Sociales et Culturelles	08	Bon
Commission de la coopération et des relations avec les institutions.	07	Bon

#### 4- Divers :

Plusieurs préoccupations ont fait l'objet de ce dernier point de l'ordre du jour. Il s'agit :

- de la situation des collecteurs de la mairie de Parakou ;
- de la question du reprofilage des rues dans la ville de Parakou ;
- de la question du rapport entre les éleveurs et les agriculteurs dans la commune de Parakou ;
- de la question de l'ouverture des voies dans la ville de Parakou ;
- du règlement à l'amiable du conflit entre un entrepreneur et la mairie de Parakou sur le chantier de la place Tabéra ;
- de l'éclairage public dans la ville de Parakou.

Le Maire a apporté des réponses satisfaisantes auxdites préoccupations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session démarrée à 09 heures 45 minutes, a pris à 13 heures 37 minutes.

Fait à Parakou, le 15 mai 2024

Le Secrétaire de séance,



Hyacinthe O. ELEGBEDE.-

Le Président de séance,



Inoussa ZIME CHABI.-